



COMMUNE DE LUTRY

Désaffectation partielle des tombes à la ligne et des tombes cinéraires

Cimetière de Flon de Vaux

Le public est informé que la commune procédera à la désaffectation partielle des tombes à la ligne et des tombes cinéraires du cimetière de Flon-de-Vaux dès le

23 avril 2019

Cette désaffectation concerne les tombes à la ligne suivantes :

TERRASSE SUD

1982

BLANC René et Rose

BONZON John

ROD Ernest et Hanna, KREUTER Léa

PARISOD Louis, Rémy et Janine

PERRET Nicole

BUTTY Henri

HAGIN Charles et Franchette Alice

STAUFFER Jeanne

PALEY Marguerite et Ernest

MARENDAZ Marthe

DREHER Hans

ECUYER Denise

BULLOZ Maurice

FAVRAT Jeanne

CHABOT Edilbert

CRIVELLI Ernest

1983

DYENS Héléne

GIACOMINI Anita

ESTOPPEY Charles et Isabelle.

PODLEJSKA Egon et Elisabeth

GAGG Berthe et Alfred

PROD'HOM Henri et Amile

MARGUERAT Paul et Marguerite

TERRASSE CENTRE

1983

MARGUERAT Louis et Edith

MONAY Marguerite

1984

WITHAM Catherine

PILET Michel

MIGUEL Marguerite et Jacques Paul

1985

BUJARD Philippe

MORIER Elise

WANNAZ Marguerite

1986

RAMEL Walter et Alice

KRUSZYNSKI Stanislaw

GUANZINI Angelo

HOFER Roland

RUEGG Anna

LIARD Louis et Bertha

BLANC Rose

RAYROUX Marcel et Germaine

FATEMEH Erfan

ROTH Walter

CHEVALLEY Eugénie

LINDER André et Denise

LEYVRAZ Blulette

FARREL Jean

DIZERENS Ferdinand et Gilberte,
ORTET Jean-François

DIZERENS Jean

DUMURGIER Berthe

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires et restes mortels qui auraient été inhumés ultérieurement dans ces tombes.

Les familles concernées peuvent réclamer les objets et monuments garnissant les tombes en adressant leur demande, par écrit, à l'Association Police Lavaux, route de Lavaux 216, 1095 Lutry,

jusqu'au 15 avril 2019.

Passé ce délai, les objets, monuments et entourages seront enlevés d'office par la commune (article 50 du règlement du 5 décembre 1986 sur les inhumations et les incinérations).

LA MUNICIPALITE